

Bulletin d'inscription – Formation AniMate



A retourner avec votre règlement à :
AniMate
Hotel Technoptic
2 rue Marc Donadille
13013 Marseille

Stagiaire

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Profession :

Formation choisie

Module :

Date :

Lieu :

Tarif :

Règlement

Paiement par chèque à l'ordre de SAS AniMate

Ou

Paiement par virement bancaire sur le compte : FR76 3000 4006 3300 0102 0909 642

Fait à : Le :

Signature :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions d'inscription détaillées sur la page 2 de ce document

Conditions d'inscription et Modalités pratiques

Les inscriptions ne sont effectives que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant. Si le stage est annulé les inscriptions peuvent être reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure. Jusqu'à concurrence des places disponibles, l'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription correctement complété, à adresser par mail ou par courrier. Toutes les demandes non-satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement, la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

Le règlement du montant total de la formation est à adresser avec le bulletin d'inscription et impérativement avant le début de la session. Sans réception du règlement dans les délais indiqués, l'inscription est annulée automatiquement. Les coûts d'inscription sont nets, non assujettis à la TVA, et sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire.

Annulation de l'inscription par le stagiaire

- 25 jours avant le stage, 50.- ou 40€ de frais seront dus
- entre 25 et 15 jours avant le stage, 25 % du règlement sera dû
- moins de 15 jours avant le stage, 50 % du règlement sera dû
- si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu du stage, le règlement total sera dû

Annulation du stage par l'organisme de formation - Toute somme versée pour les frais d'inscription est remboursée intégralement si les dates proposées en remplacement ne conviennent pas au stagiaire.

Supports de cours - L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Modalités pratiques :

Accueil - Les stagiaires sont accueillis 15 mn avant le début du stage.

Horaires - Les stages débutent à 9 h 00 et se terminent vers 17 h 00 (dont une pause de 1 heure pour le déjeuner).

Nombre de participants - 15 participants maximum par session.

Moyens pédagogiques - Vidéo projecteur, écran, dossier de stage théorique et dossier de stage d'exercices.

Évaluation de fin de stage - Grille d'évaluation remise au formateur à la fin de la session. Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...). Pendant toute la durée de la formation, chaque stagiaire peut s'adresser au formateur pour lui faire part de ses remarques.

Public concerné - Professionnels du secteur médico-social et du sanitaire, professions libérales, étudiants, parents, enseignants, AVS... Voir plus de détails sur chaque programme détaillé.